

## Dossier d'autorisation environnementale

### RESUME NON TECHNIQUE

## LATECOERE *Toulouse (31)*

Ce document comporte 39 pages

2	22/03/2018	Intégration commentaires	M. DAUBAGNA	C. CHANSSARD
Rév.	Date	Objet	Rédaction	Vérification & Approbation

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION – PRESENTATION DE LA SOCIETE LATECOERE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
2.1 LOCALISATION GEOGRPAHIQUE .....	5
2.2 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES.....	6
2.2.1 <i>Description du site</i> .....	6
2.2.2 <i>Description des activités</i> .....	6
2.3 ACTIVITES CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	10
<b>3. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>13</b>
3.1 ETAT INITIAL.....	13
3.1.1 <i>L'environnement humain</i> .....	13
3.1.2 <i>Le bruit</i> .....	13
3.1.3 <i>La biodiversité</i> .....	13
3.1.4 <i>Les sols et sous-sols</i> .....	13
3.1.5 <i>L'eau</i> .....	14
3.1.6 <i>L'hydrogéologie</i> .....	16
3.1.7 <i>L'air</i> .....	16
3.1.8 <i>Les risques naturels</i> .....	17
3.1.9 <i>Le patrimoine culturel et le paysage</i> .....	17
3.1.10 <i>Le trafic routier et ferroviaire</i> .....	17
3.1.11 <i>Conclusion</i> .....	17
3.2 ANALYSE DES POLLUTIONS ET NUISANCES .....	17
3.2.1 <i>Pollution de l'eau et consommation d'eau</i> .....	18
3.2.2 <i>Pollution de l'air</i> .....	18
3.2.3 <i>Pollution des sols, du sous-sol et des eaux souterraines</i> .....	18
3.2.4 <i>Nuisances sonores et vibrations</i> .....	19
3.2.5 <i>Trafic</i> .....	19
3.2.6 <i>Volume et caractère polluant des déchets</i> .....	19
3.3 ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS TEMPORAIRES DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ...	20
3.4 A ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ...	20
3.4.1 <i>Analyse des effets sur la population et la santé humaine</i> .....	20
3.4.2 <i>Analyse des effets sur la biodiversité</i> .....	21
3.4.3 <i>Analyse des effets sur les terres, le sol, l'eau et l'air</i> .....	21
3.4.4 <i>Analyse des effets sur les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage</i> .....	21
3.4.5 <i>Analyse des effets sur le climat</i> .....	21
3.4.6 <i>Conclusion</i> .....	22
3.5 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DE L'INSTALLATION AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS .....	22
3.6 MESURES MISES EN ŒUVRE POUR REDUIRE LES EFFETS DES INSTALLATIONS .....	22
3.6.1 <i>Mesures d'évitement ou de réduction en phase projet</i> .....	22
3.6.2 <i>Mesures d'évitement ou de réduction en phase travaux</i> .....	22
3.6.3 <i>Mesures d'évitement ou de réduction en phase exploitation</i> .....	23
3.6.4 <i>Mesures de compensations des effets résiduels notables</i> .....	23
3.7 CONCLUSION.....	24
<b>4. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>25</b>
4.1 L'ENVIRONNEMENT COMME MILIEU A PROTEGER .....	25
4.2 IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS .....	27
4.3 ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES ET ETUDE DETAILLEE DES RISQUES.....	32
4.4 CONCLUSION.....	37

## 1. INTRODUCTION – PRESENTATION DE LA SOCIETE LATECOERE

Le groupe Latécoère est un acteur historique de l'Aéronautique sur l'agglomération de Toulouse. Implantée depuis 1917 dans la région toulousaine, la société Latécoère a fêté en 2017 son centenaire d'existence dans la région.

Fort de son expérience dans le secteur aéronautique, Latécoère est aujourd'hui une référence dans les domaines des aérostructures et des systèmes d'interconnexion et possède des filiales dans plusieurs pays.

La société LATECOERE travaille en étroite relation avec les plus grands acteurs du secteur aéronautique :

- α Airbus
- α ATR
- α Boeing
- α Bombardier
- α Dassault Aviation
- α Thales
- α Embraer
- α STELIA Aerospace

en proposant à ses clients des prestations adaptées à leurs besoins en aérostructures (portes d'avion, fuselages) ou en systèmes d'interconnexion (harnais EWIS et ESPACE, meubles avioniques, équipements et systèmes, bancs de test).

Une partie de ses activités industrielles est installée rue de Périole depuis 1934. Implantée à l'origine au milieu des champs, cette usine est aujourd'hui totalement imbriquée dans le tissu urbain dans l'est toulousain au cœur du quartier d'habitations de la Roseraie. Cette implantation génère des nuisances sonores qui occasionnent de nombreuses plaintes du voisinage et qui sont difficiles à réduire compte tenu de l'ancienneté des installations. Cette implantation n'est plus compatible avec les ambitions industrielles du groupe en raison notamment d'un manque de surface pour le développement des nouvelles activités et de l'existence de bâtiments anciens vétustes.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) annoncé le 7 juin 2016 par la société Latécoère et approuvé le 28 octobre 2016 par la Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), l'un des projets du Plan TRANSFORMATION 2020 est de déplacer les activités industrielles de la rue de Périole, en construisant une usine neuve répondant aux normes environnementales actuelles aussi bien pour les salariés que pour le voisinage. Le groupe s'est engagé à faire de cette nouvelle usine, une vitrine industrielle tant sur le plan technologique que sur le plan du développement durable. Cette activité correspond à une volonté forte du groupe de conserver de l'activité manufacturière en France et notamment dans la métropole toulousaine. Le choix du site de Montredon, distant de 9 km de la rue de Périole, permet de garantir l'emploi sur l'agglomération toulousaine de 150 personnes comme indiqué dans le Livre 2 du PSE. Avec ce projet la société Latécoère renoue avec la création d'emplois.

Les objectifs de ce projet et de son implantation sont :

- ⇒ De s'éloigner du cœur de la ville de Toulouse pour être dans une zone industrielle plus appropriée aux activités,
- ⇒ De rester assez proche de la rue de Périole pour deux raisons : rester proche du siège social pour des facilités de fonctionnement et rester proche pour conserver les salariés. Cette implantation permet aussi de profiter de l'infrastructure de transport de Toulouse Métropole.

L'objectif du groupe est de faire de la future usine de Montredon une **usine de pièces élémentaires aluminium** end-to-end : la matière entre dans l'usine et des pièces élémentaires terminées et conformes

en sortent, toutes dédiées au marché aéronautique. Sa conception vise un cycle de production et d'encours réduits.

Ce déménagement se fera en 2 phases : la phase 1 en cours de réalisation et la phase 2 objet de la présente demande d'autorisation environnementale.

Cette phase 1 a fait l'objet :

- ✓ d'un **dossier de déclaration au titre des installations classées** déposé en préfecture en 12 décembre 2016
- ✓ d'un **permis de construire** déposé le 19 décembre 2016 (accordé le 25 janvier 2017)
- ✓ d'une **déclaration au titre de la loi sur l'eau** remis en main propre le 16 janvier 2017.
- ✓ d'une « **demande de dérogation à l'article L-411-1 du Code de l'environnement** » (au dérangement d'individus, à la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées) déposée en mois 2016. A noter que le CNPN a été établi en intégrant le projet phase 2 qui n'était alors pas encore acté par les actionnaires.

**L'Arrêté de prescription spéciale** n°24 du 13 mars 2017 régit l'exploitation industrielle du site par Latécoère et modifie les dispositions constructives.

**L'Arrêté préfectoral** relatif à une autorisation de destruction, capture, déplacement d'individus ainsi que de destruction, altération, dégradation d'aires de repos et/ou reproduction d'espèces protégées dans le cadre de la construction d'un bâtiment industriel n°31-2017-03 a été publié le 13 mars 2017.

Au cours de l'évolution du projet, des modifications notables ont été apportées au projet initial et la situation administrative a été mise à jour avec les dossiers suivants :

- ✓ Une demande de **Permis de Construire Modificatif** a été déposée le 3 novembre 2017. Le Permis de Construire Modificatif a été reçu le 18 janvier 2018.
- ✓ Un **Porter à connaissance relatif au dossier Loi sur l'Eau** a été déposé en janvier 2018
- ✓ Le dossier **CNPN** amendé a été déposé en mars 2018 (comme le CNPN initial, il prend toujours en compte la phase 2 du projet, et en a profité pour intégrer les évolutions liées aux deux phases).
- ✓ Un **Plan de gestion du site de compensation** (LAUNAGUET) de Février 2018, réalisé conformément à l'arrêté préfectoral initial (13 mars 2017).

**L'Arrêté préfectoral** modificatif relatif à une autorisation de destruction, capture, déplacement d'individus ainsi que de destruction, altération, dégradation d'aires de repos et/ou reproduction d'espèces protégées dans le cadre de la construction d'un bâtiment industriel doit être publié en mars 2018 (n°31-2017-03 modifié).

Le planning de réalisation de la suite du projet est le suivant :

- α Après l'obtention de l'**arrêté préfectoral d'autorisation** (autour de Décembre 2018) : démarrage de la phase de construction de la phase 2
- α Mai 2019 : installation des équipements
- α Août 2019 : mise en service des nouvelles installations et qualification par les clients de Latécoère (Airbus, Boeing, Embraer, Dassault)
- α Début 2020 : production

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site est implanté sur la commune de Toulouse (31), dans la zone industrielle Montredon.

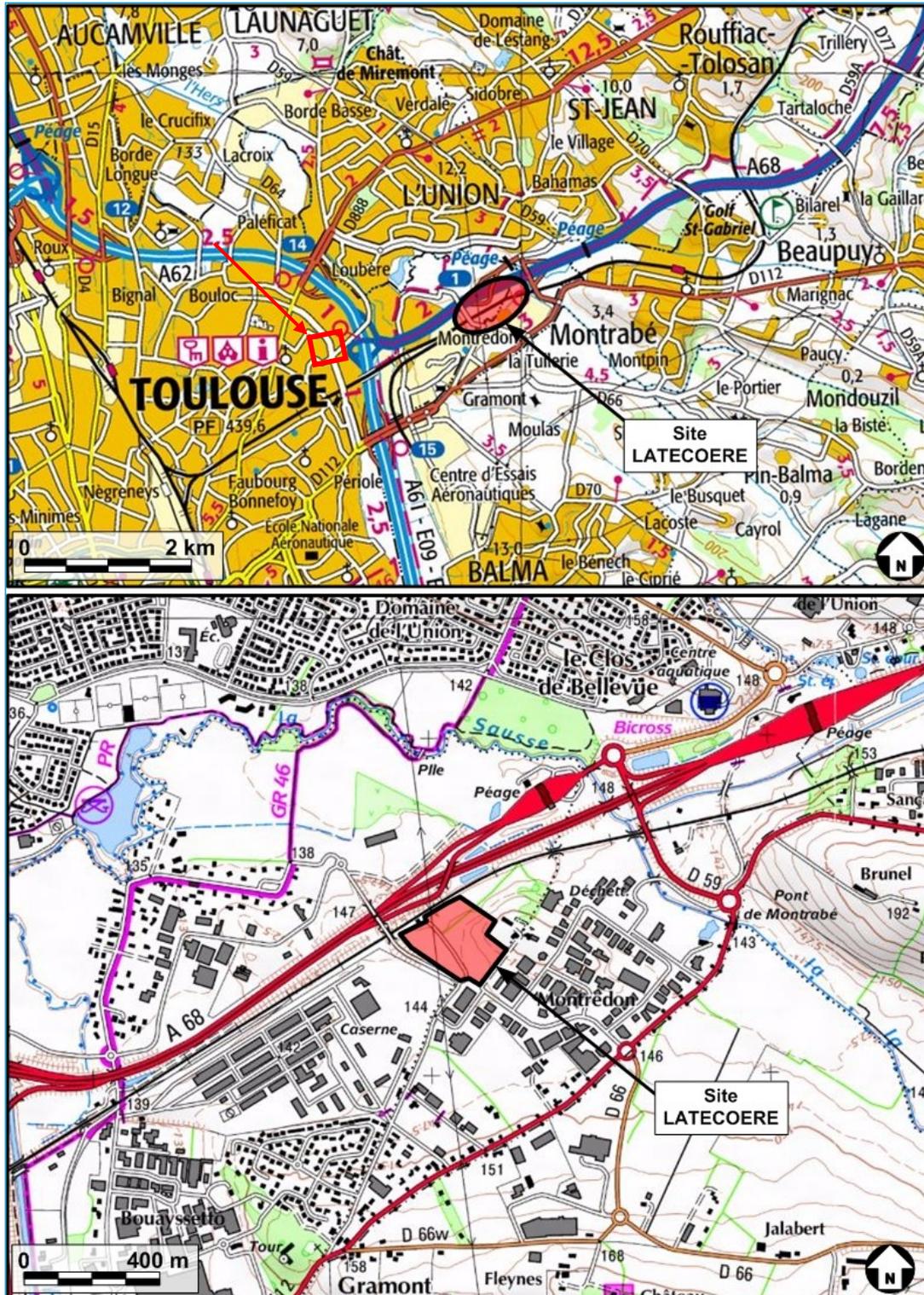


Figure 1 : Localisation du projet

Le projet sera situé sur les parcelles cadastrales n° 5, 45, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 32 de la section 832 AH de la commune de Toulouse, et se situera en zone UE1 du PLU de Toulouse.

## 2.2 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

### 2.2.1 Description du site

La vue aérienne du site du projet est présentée sur la figure ci-dessous.

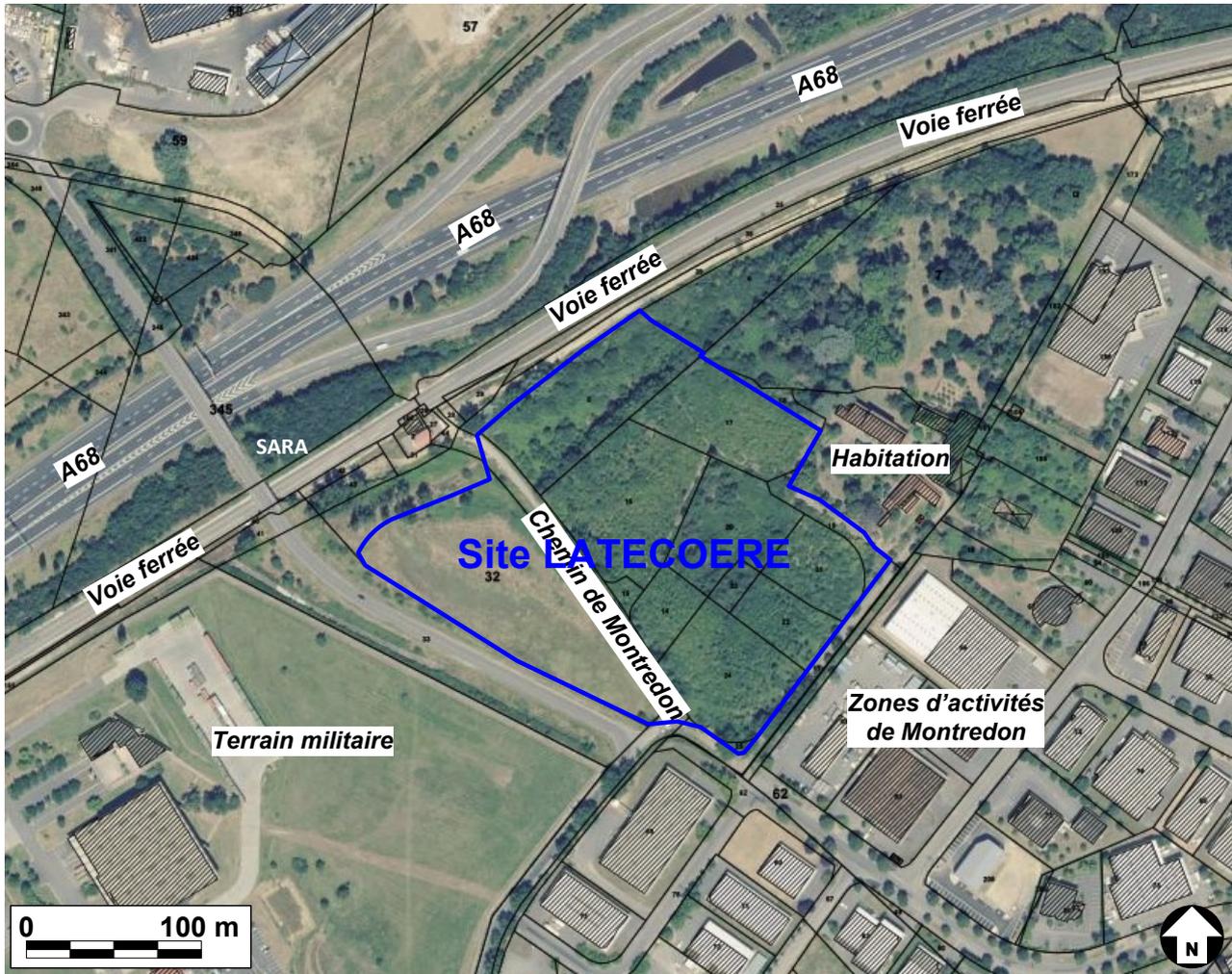


Figure 2 : Vue aérienne du site du projet

L'accès au site se fera par des voiries dans la zone industrielle de Montredon qui rejoignent l'autoroute A68, puis par le chemin de Montredon.

### 2.2.2 Description des activités

L'activité du site consistera en :

- α Réception de la matière première (débits pré-surfacés issus de tôles épaisses pour l'usage, tôles fines pour la tôlerie principalement).
- α Transformation de la matière première en pièces élémentaires non protégées :
  - Usinage ;
  - Tôlerie (qui nécessite de la trempe) ;
  - Ajustage manuel.

- α De la protection de surface afin de protéger les pièces élémentaires contre la corrosion :
  - Traitement de surface ;
  - Contrôle non-destructif (ressuage) ;
  - Peinture.
- α Du petit assemblage de plusieurs pièces élémentaires (qui peut nécessiter des retouches peinture et de mastic PR).
- α Expédition des pièces élémentaires terminées vers le hub logistique à Colomiers.

Le site sera également producteur d'électricité par la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking.

Le flux général du procédé mis en œuvre peut être symbolisé par le diagramme suivant :

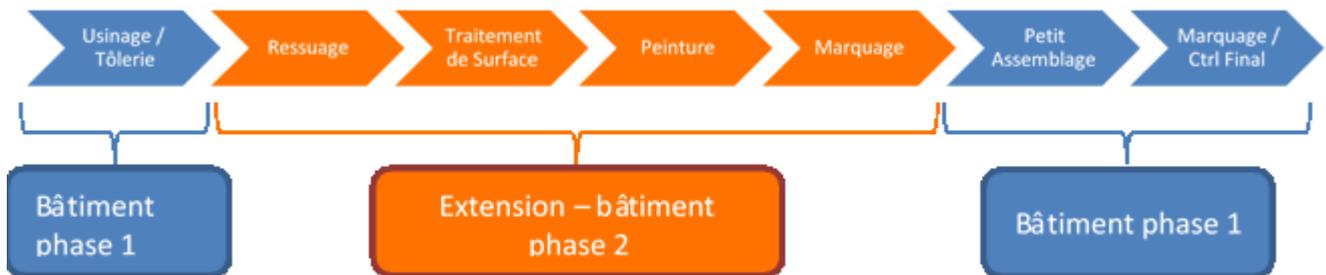


Figure 3 : Flux général du procédé

Les activités mentionnées ci-dessus s'échelonnent en deux phases

Activités	Phase 1 (mise en service février 2018) Régime déclaration	Phase 2 (mise en service en mars 2020) Régime autorisation
Réception de la matière première (débits pré-surfacés issus de tôles épaisses pour l'usinage, tôles fines pour la tôlerie principalement)	Oui	Oui
Transformation de la matière première en pièces élémentaires non protégées ⇒ Usinage ; ⇒ Tôlerie (qui nécessite de la trempe) ; ⇒ Ajustage manuel.	Oui Activités uniquement à déclaration (travail mécanique des métaux, production industrielle par trempé)	Oui Activités à déclaration et à enregistrement en raison de l'ajout de machines-outils supplémentaires (extension du bâtiment principal – voir [A] dans la figure suivante)
De la protection de surface afin de protéger les pièces élémentaires contre la corrosion : ⇒ Traitement de surface ; ⇒ Contrôle non-destructif (ressuage) ; ⇒ Peinture.	Oui Activités de traitement de surfaces soumis à déclaration	Oui <b>Activités de traitement de surfaces soumis à autorisation</b>
Du petit assemblage de plusieurs pièces élémentaires (qui peut nécessiter des	Oui	Oui

retouches peinture et de mastic PR).		
Expédition des pièces élémentaires terminées vers le hub logistique à Colomiers	Oui	Oui

**Tableau 1 : Activités prévues en phase 1 et en phase 2 du projet**

Ces activités se répartissent au sein des aménagements suivants :

Activités / aménagements	Localisation en phase 1	Localisation en phase 2
Toutes les activités ci-dessus	Bâtiment AEROSTRUCTURE	Bâtiment principal (appelé anciennement AEROSTRUCTURE) avec son extension pour l'accueil de l'activité de protection de surfaces – voir [A] dans la figure suivante
Activité « interconnect system »	Bâtiment IS (« interconnect system »)	Abandonné
Aménagement des espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voie d'accès d'environ 4 700 m<sup>2</sup> de superficie, revêtement en enrobés ;</li> <li>Parking 180 places VL et abri vélos, d'une superficie de 4 800 m<sup>2</sup> environ ;</li> <li>Mise en place de clôtures périmétriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de locaux techniques (voir [B] dans la figure suivante)</li> <li>Ajout d'un restaurant (voir [C] dans la figure suivante)</li> <li>Ajout des ombrières photovoltaïques sur le parking (voir [D] dans la figure suivante)</li> <li>Adaptation des voiries aux modifications</li> <li>Modification du parking (160 places)</li> </ul>

**Tableau 2 : Répartition des activités et aménagement sur le site**

A noter qu'une phase 1 modifiée n'apparaît pas dans le tableau car les activités en elles-mêmes n'ont pas été modifiées seul l'aménagement du site a été impacté (modification du nombre de bâtiment et autres infrastructures du site). Cela a conduit au dépôt d'un permis de construire modificatif, d'un dossier loi sur l'eau modificatif et du CNPN amendé.

Le site objet de la présente demande d'autorisation environnementale est présenté dans les figures ci-dessous :

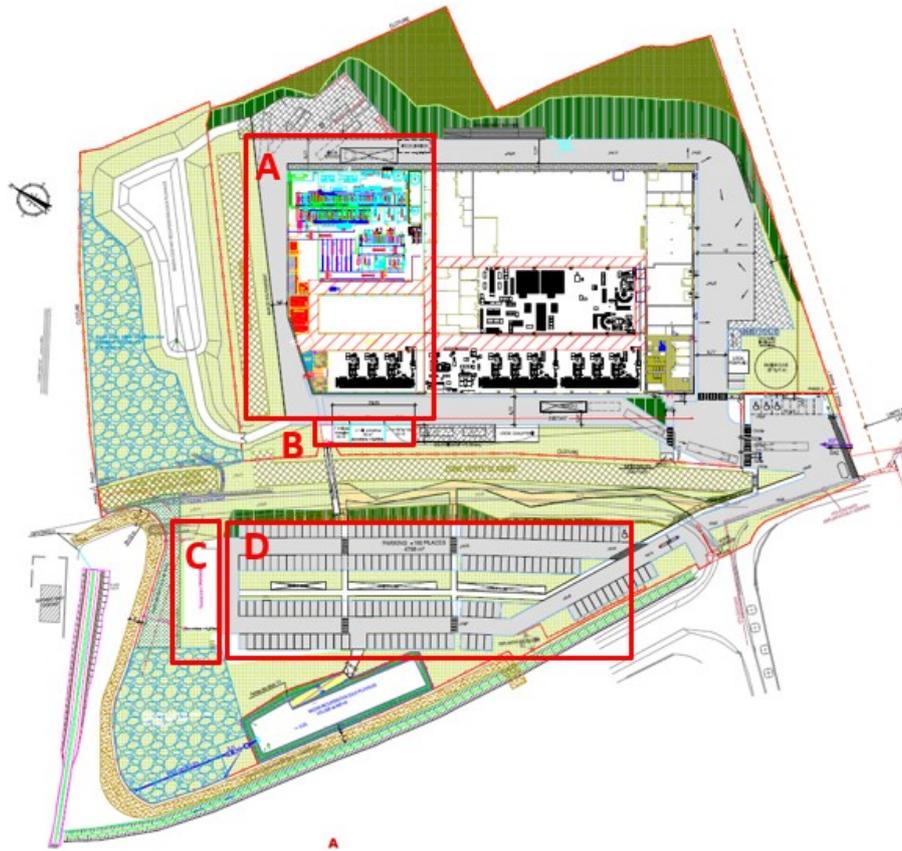


Figure 4 : Site dans sa configuration future - phase 2



Figure 5 : Plan de masse des installations projetées

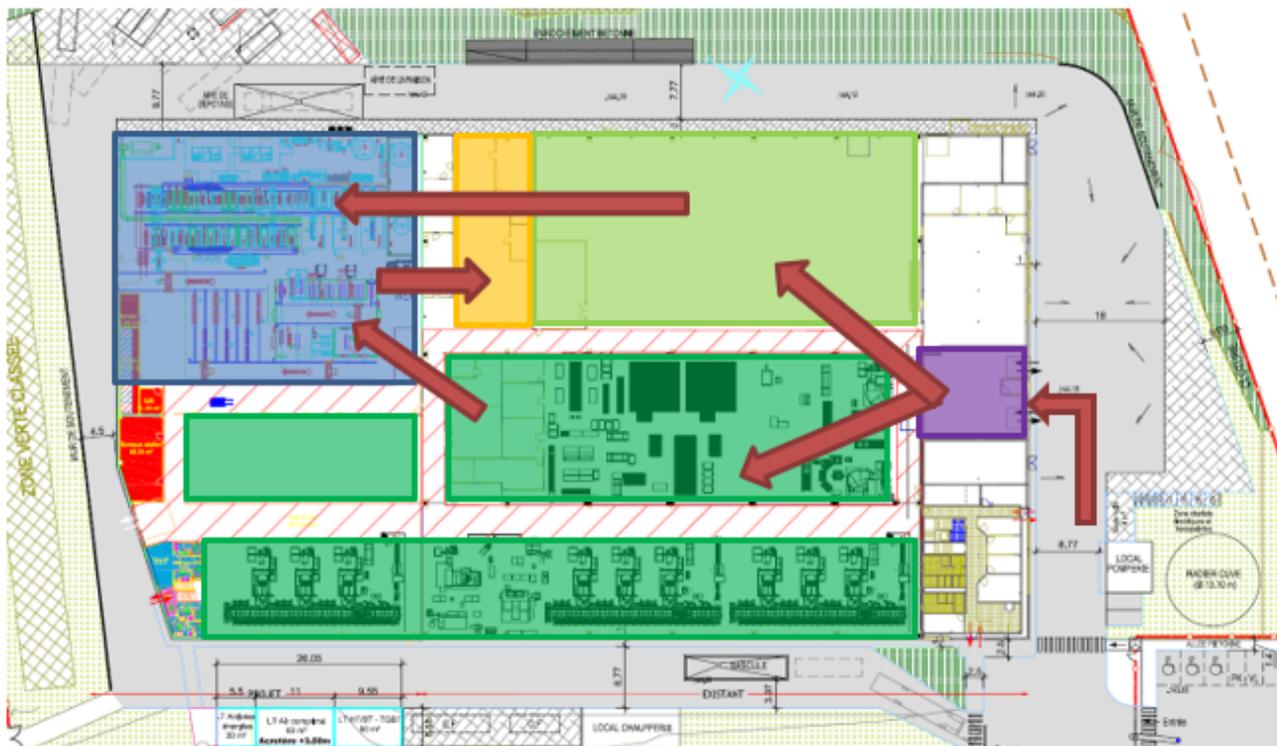


Figure 6 : Flux de matières au sein du bâtiment principal

### 2.3 ACTIVITES CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**En phase 1**, le projet est à déclaration pour les activités de travail mécanique des métaux (rubrique 2560), les activités de trempe (rubrique 2561), les activités de traitement de surfaces et de tribo-finition (rubrique 2565) et pour la production d'air conditionné (4802). L'aménagement du projet en phase 1 est également visé par loi sur l'eau en raison des modifications de l'écoulement des eaux superficielles et de l'assèchement de zones humides.

Il est réglementé par l'arrêté de prescription spéciale n°24 du 13 mars 2017 ainsi que par l'arrêté préfectoral relatif à une autorisation de destruction, capture, déplacement d'individus ainsi que de destruction, altération, dégradation d'aires de repos et/ou reproduction d'espèces protégées dans le cadre de la construction d'un bâtiment industriel n°31-2017-03 a été publié le 13 mars 2017.

**En phase 2** du projet, le classement prévu des activités du site vis-à-vis du Code de l'Environnement, Livre V – Titre I – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, est établi dans le tableau ci-après.

Les rubriques créées ou modifiées lors de la phase 2 apparaissent avec une trame colorée.

Rub.	Alinéa	Intitulé réglementaire	Nature et volume de l'activité projetée	Régime
2560	B	<b>Travail mécanique des métaux et alliages</b> B. la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :	Usinage : ≈ 2000 kW	E

Rub.	Alinéa	Intitulé réglementaire	Nature et volume de l'activité projetée	Régime
		1. supérieure à 1000 kW.....E	Tôlerie : ≈ 1000 kW <b>Capacité totale ≈ 3000 kW</b>	
2561	/	<b>Production industrielle par trempé, recuit ou revenu des métaux et alliages</b>	Tôlerie : 3 fours électriques 2 Bains de trempe	D
2565	2	<b>Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique</b> La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant : 2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en oeuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant : a) Supérieur à 1500 L .....A	Traitement de Surface 16 bains actifs Volume total = 31000 L > <b>30000 L</b>	A
3260	-	<b>Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m<sup>3</sup></b>	<b>Traitement de Surface</b> <b>31 m<sup>3</sup> &gt; 30 m<sup>3</sup></b>	A
2575	-	<b>Abrasives (emploi de matières) telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565.</b> La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW .....D	Usinage 4x 35 kW <b>=140 kW</b>	D
2910	A	<b>Combustion</b> A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel [...] si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.....DC	Chaudière au gaz 1650 kW < 2 MW	NC
2925	/	<b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b> La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.....DC	Local de charge des batteries (4 chariots élévateurs pour la logistique et la maintenance) ~ 42 kW. Atelier Protection de Surface (gerbeur) 3,5 kW Zone logistique (petit-train) 3,5 kW	NC
2940	2	<b>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.</b>	Application peinture liquide	D

Rub.	Alinéa	Intitulé réglementaire	Nature et volume de l'activité projetée	Régime
		2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le " trempé " (Pulvérisation, enduction...). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : b) Supérieure à 10 kg/jour, mais inférieure ou égale à 100 kg/jour.....DC	Q ≈ 90 kg/jour <i>Cette valeur a volontairement été surestimée, la consommation moyenne sera de 50 kg/jour</i>	
2940	3	<b>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.</b> <b>3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de produits organiques</b> b) Si la quantité maximale de produits mis en œuvre est supérieur à 20kg et inférieure et égale à 100 kg / jour	Application peinture poudre 1 kg/j < 10 kg/j	NC
4441		<b>Liquides comburants de catégorie 1, 2 ou 3.</b> La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t.....D	Stockage d'acide chromique = 0,005 t Bain d'acide chromique comburant = 3,43 t <b>TOTAL : 3,435 t &gt; 2 t</b>	D
4802	2	<b>Fabrication, emploi ou stockage de gaz à effet de serre fluorés</b> 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (γ compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg.....DC	<b>Groupes frigorifiques à condensation par air</b> fluide frigorigène R134a = 307 kg + 93 kg liés au process protection de surface <b>TOTAL : 400 kg de R134a</b>	D
4719	2	<b>Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 T</b>	15 kg	NC

Tableau 3 : Classement prévu dans la nomenclature ICPE

Les activités de traitement de surface envisagées sont soumises à la réglementation IED sous la rubrique n°3260. Celles-ci justifient la constitution du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

### 3. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

#### 3.1 ETAT INITIAL

L'état initial a permis d'évaluer la sensibilité de la zone d'étude.

##### 3.1.1 L'environnement humain

L'environnement humain des alentours du site est principalement constitué d'entreprises et d'établissements recevant du public du fait de la zone d'activités de Montredon.

Une seule habitation est proche. Elle est en mitoyenneté du site projeté.

##### 3.1.2 Le bruit

L'ambiance sonore du secteur est caractéristique d'une zone d'activité concernée par de nombreuses activités économiques ainsi que par des infrastructures de transport relativement proches.

L'état initial acoustique de l'environnement de la zone d'implantation du projet a été déterminé dans le cadre d'une campagne de mesure réalisée en décembre 2016. Les niveaux de bruit résiduels varient de 43,9 à 54,2 dB(A) en période diurne et de 38,3 à 49,9 dB(A) en période nocturne.

##### 3.1.3 La biodiversité

L'environnement du site est fortement anthropisé, du fait de son implantation dans la zone d'activités de Montredon. L'environnement immédiat ne présente pas d'espaces ou de sites naturels.

La zone naturelle remarquable la plus proche est située à plus de 5,2 km du site : *Prairies de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes* (ZNIEFF) de type I.

L'état initial Faune-Flore-milieux naturels, réalisé lors de plusieurs passages en 2013, 2014 et 2016 sur un secteur d'étude englobant l'ensemble de la parcelle d'implantation du projet, a montré que le site est susceptible d'accueillir des espèces protégées se trouvant dans les zones humides identifiées sur le terrain.

L'étude montre également que des espèces recensées ou potentiellement présentes sont considérées comme d'enjeu « fort » à « assez fort ». Cela concerne :

- ⇒ Une espèce de coléoptère saproxylique : Grand capricorne ;
- ⇒ Deux espèces d'amphibiens : Triton marbré et Salamandre tachetée ;
- ⇒ Trois espèces de chiroptères : Minioptère de Schreibers, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius ;
- ⇒ Des espèces d'oiseaux : Chouette hulotte, Cisticole des joncs, Cochevis huppé, Faucon crécerelle, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Lorient d'Europe, Pic épeichette, Pouillot de Bonelli, Tourterelle des bois.

En revanche aucune espèce florale patrimoniale et/ou protégée n'a été observée dans la zone d'étude élargie.

##### 3.1.4 Les sols et sous-sols

Au niveau géologique, le site est situé à l'intersection de trois formations géologiques :

- Des alluvions anciennes des cours d'eau secondaires référencées Fy sur la carte ci-dessous,
- Des alluvions modernes des cours d'eau secondaires référencées Fz,
- Le substratum molassique d'âge stampien (Ere Tertiaire) référencé g2, qui affleure au sommet topographique de la parcelle. Ces formations sont constituées par des faciès très divers : des argiles, des sables, des silts marneux plus ou moins argileux, localement des calcaires ou des grés.

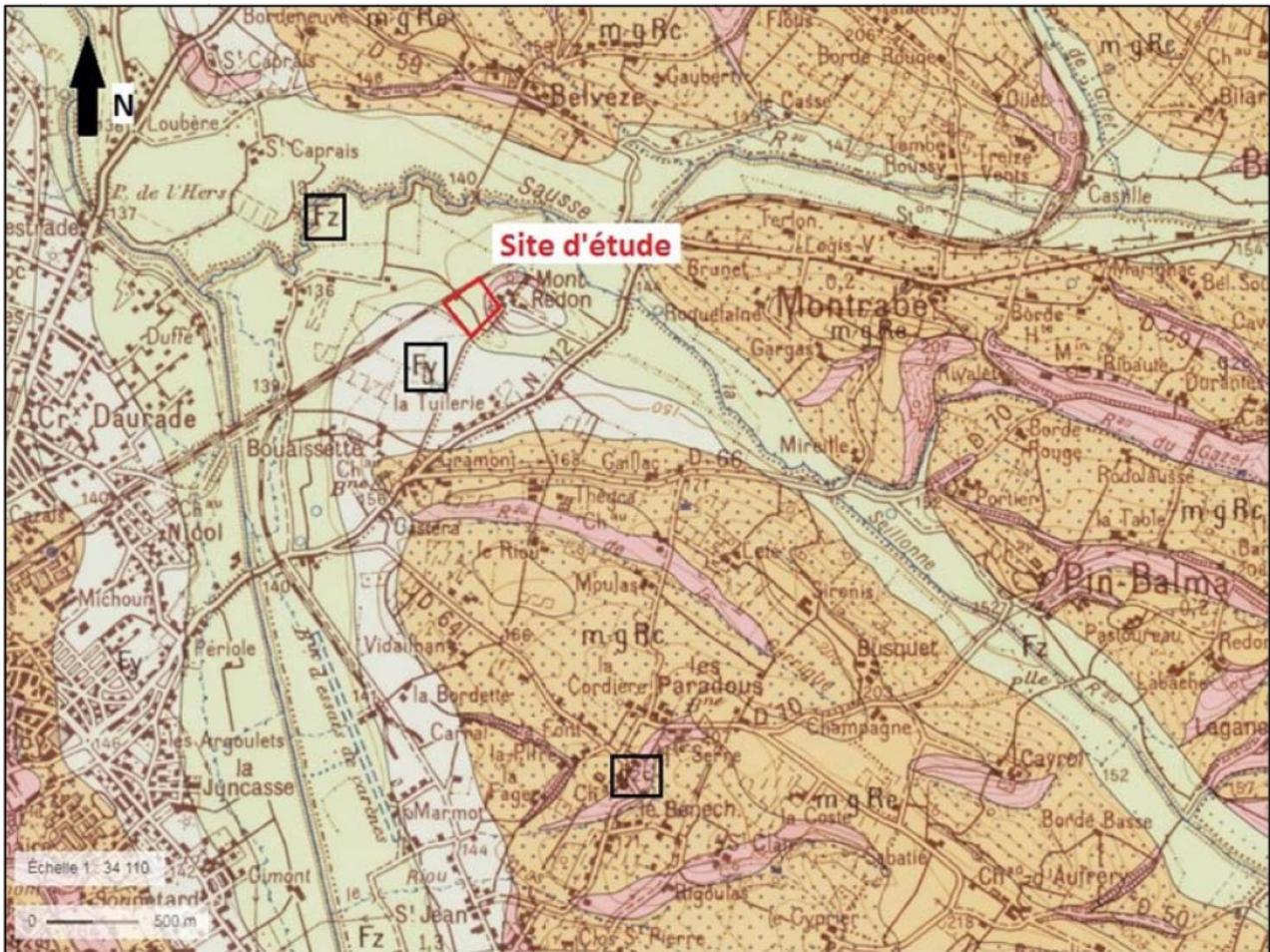


Figure 7 : Géologie du site d'implantation du projet (en rouge)

Un sondage sur la zone d'implantation montre une importante formation argileuse en surface au droit du site.

Avant le début des travaux liés à la phase 1 du projet Latécoère, le terrain d'implantation était une ancienne zone de culture, depuis longtemps abandonnée. Des relevés piézométriques avant travaux ont identifié des anomalies modérées à marginalement forts en éléments métalliques, en phénanthrène et benzo(a)pyrène.

A noter toutefois qu'aucun site ou sol pollué n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site sur la base de données BASOL.

Le site étant soumis à la directive IED, une étude de sol complémentaire a été réalisée au plus près de l'emplacement des futures installations IED (voir **annexe C2**) pour caractériser l'état initial du sol.

### 3.1.5 L'eau

Aucun cours d'eau ne traverse le site d'étude.

Les principaux cours d'eau présents dans l'environnement du site sont les suivants :

- ✓ La Sausse, située à environ 300 m au Nord du site,
- ✓ La Seillonne, affluent de la Sausse située à environ 550 m à l'Est du site,
- ✓ L'Hers, situé à environ 1,2 km à l'Ouest du site.

La figure ci-dessous présente une synthèse cartographique de l'hydrographie dans l'environnement du site.

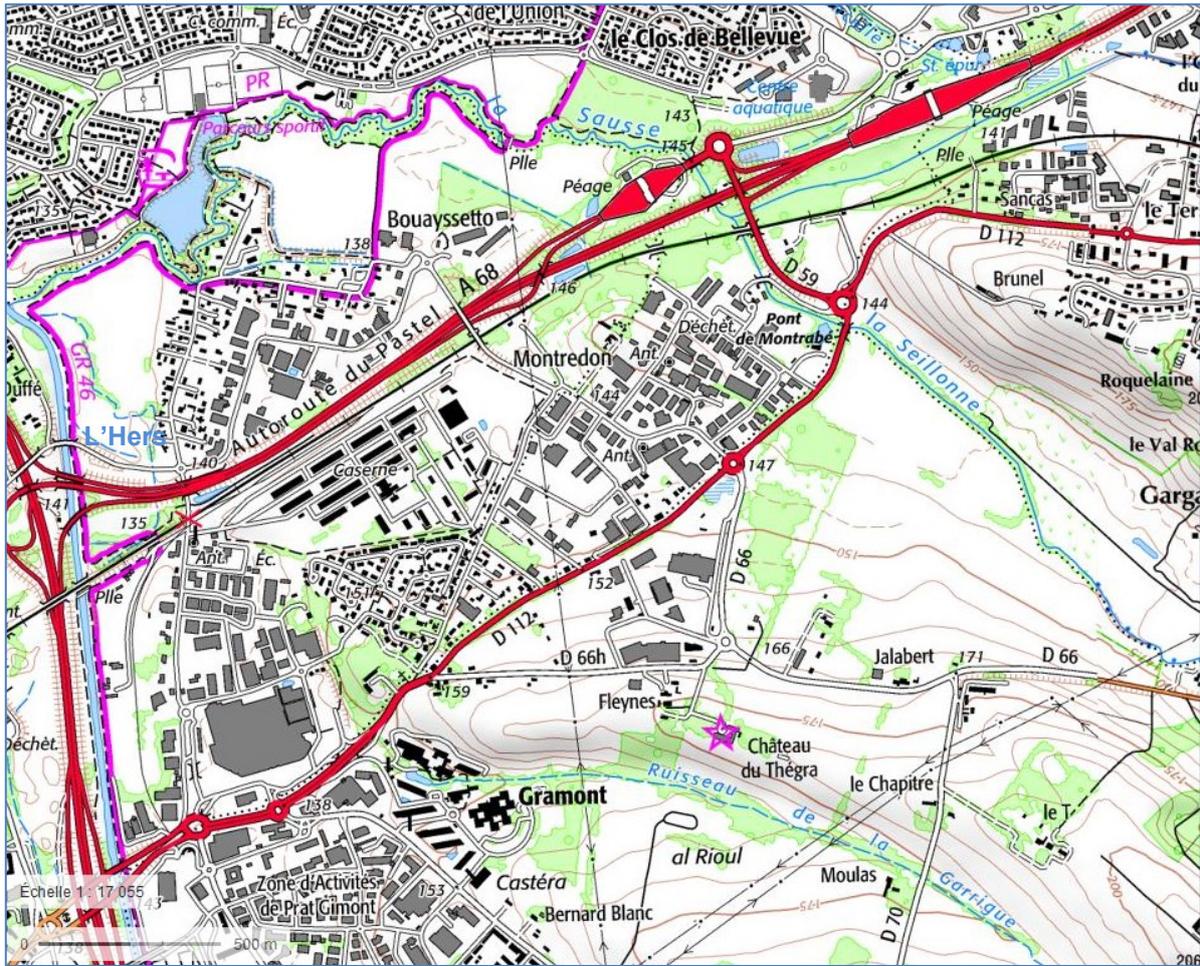


Figure 8 : Localisation des cours d'eau

Les eaux pluviales générées par les activités de Latécoère seront collectées dans le réseau d'eaux pluviales du site puis dirigées vers deux bassins de rétention :

α Le premier collectera les eaux pluviales issues des toitures du bâtiment principal avant rejet dans le milieu naturel via un fossé existant parallèle à la voie ferrée ;

α Le second collectera les eaux pluviales issues des voiries, des parkings et des bâtiments secondaires avant rejet dans le milieu naturel, via un fossé créé lors de la phase 1 du projet et longeant le chemin de Montredon, après traitement par un séparateur d'hydrocarbures.

Le milieu récepteur final des rejets d'eaux pluviales du site est la masse d'eau superficielle naturelle de *La Sausse* (FRFR598).

La qualité des eaux de surface de l'agglomération Toulousaine est moyenne, du fait de l'urbanisation de la zone. *La Sausse* est un cours d'eau très pollué dont voici les mesures qualitatives disponibles les plus récentes.

Etat	Classe de qualité
Ecologie	Médiocre
Physico-chimique	Mauvais
Biologie	Médiocre
Polluants spécifiques	Mauvais

Tableau 4 : Qualité des eaux de *La Sausse*

Dans le cadre du dossier de déclaration de la phase 1 du projet, une caractérisation des zones humides a été réalisée par relevés pédologiques en 2016 selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et l'arrêté du 22 avril 2016.

Les relevés pédologiques effectués ont confirmé la caractérisation en zones humides, des fourrés hydrophiles, des fossés et friches humides.

Ainsi, la localisation des zones humides telle que sur la figure ci-dessous a pu être avérée.

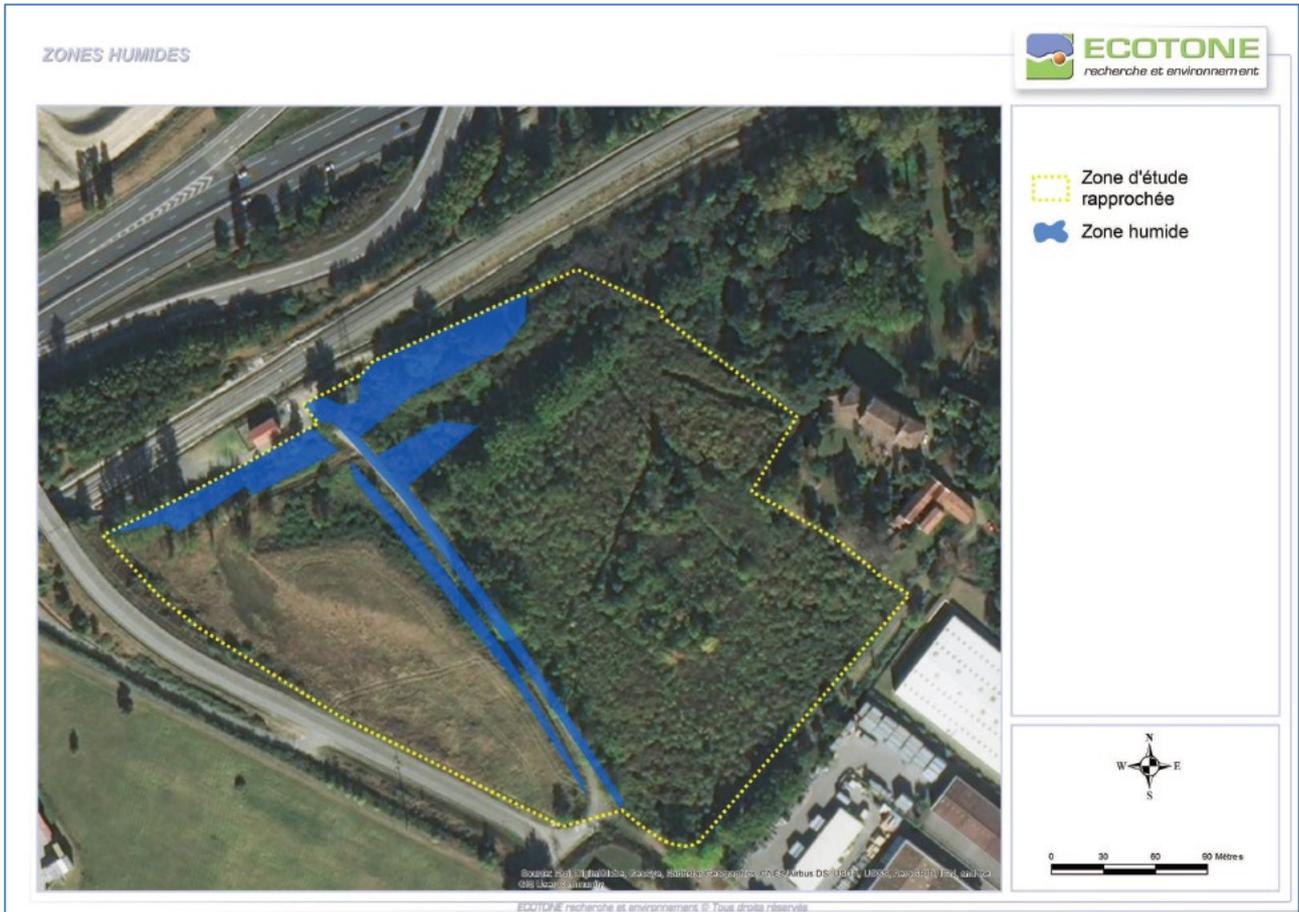


Figure 9 : Localisation des zones humides dans la zone d'étude rapprochée

### 3.1.6 L'hydrogéologie

On retiendra au droit du site, que la masse d'eau la plus proche de la surface sera celle concernée par le projet Latécoère. Il s'agit de la masse d'eau *Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou*.

D'après l'état des lieux de 2015 réalisé dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne cette masse d'eau a un état quantitatif bon mais un état chimique mauvais.

Lors d'investigations géotechniques réalisées sur le site en août 2016, le niveau d'eau a été rencontré à 2,8 m sous le terrain naturel, à une cote de 140,6 m NGF.

Ces investigations ont également permis de réaliser un état initial des eaux souterraines, état décrit dans le rapport de base en **annexe C2**.

### 3.1.7 L'air

Un suivi de la qualité de l'air est réalisé par l'association Atmo Occitanie (ex ORAMIP et AIR LR) sur la région Occitanie, notamment sur le département de Haute-Garonne. Les mesures réalisées en 2016 présentent,

de manière générale, une bonne qualité générale. Des concentrations moyennes de NO<sub>2</sub> et de PM<sub>2,5</sub> supérieures aux valeurs réglementaires ont toutefois été relevées dans l'environnement du site.

### 3.1.8 Les risques naturels

La zone d'implantation des installations projetées n'est concernée que par les risques de mouvements de terrains (aléa faible).

Elle n'est pas située en zone inondable et n'est pas concernée par les risques sismiques.

### 3.1.9 Le patrimoine culturel et le paysage

Aucun site ou monument culturel ou archéologique n'a été recensé à moins de 1 km du site.

Le projet se trouve en zone d'activité donc possède un paysage façonné par l'activité industrielle.

### 3.1.10 Le trafic routier et ferroviaire

L'autoroute A68, reliant Toulouse à Albi est le principal axe routier du secteur. L'accès à la zone d'implantation du projet se fait depuis l'autoroute, via les routes départementales D59 et D112 et les voiries de la zone d'activités.

Le trafic routier sur l'A68 était de l'ordre de 52 000 véhicules en 2016.

Une portion de voie ferroviaire de la SNCF longe le Nord du site.

### 3.1.11 Conclusion

L'analyse de l'état actuel a permis d'évaluer la sensibilité de la zone d'étude, ainsi que leur interrelation.

L'environnement proche du site ne présente **pas de sensibilité marquante** pour la flore, les continuités écologiques, les espaces et sites naturels, les sols et sous-sols, le paysage et le patrimoine culturel et archéologique.

Cependant, la zone d'implantation présente un **enjeu modéré** pour la population et la santé humaine notamment avec les potentiels impacts dus au bruit et aux rejets atmosphériques. Mais aussi sur les eaux superficielles et souterraines par pollution accidentelle. Et pour finir sur la qualité de l'air notamment avec une augmentation du transport routier et les émissions atmosphériques des installations de protection de surface.

De plus, la zone d'implantation présente un **enjeu fort** pour les **habitats naturels et la faune**, enjeu déjà pris en compte dans l'arrêté préfectoral

## 3.2 ANALYSE DES POLLUTIONS ET NUISANCES

Les principales pollutions associées au projet LATECOERE sont pour la **phase chantier** :

- ✓ les émissions atmosphériques comprenant principalement des particules et des gaz de combustion (NO<sub>x</sub> principalement),
- ✓ les eaux de ruissellement du chantier susceptibles d'entraîner des particules vers les cours d'eau.

Les nuisances résiduelles issues des travaux de construction sont principalement le bruit et les vibrations dus notamment au fonctionnement des engins de chantiers et aux travaux d'aménagement, les déchets générés et le trafic routier de camions de chantier et des véhicules des ouvriers du chantier.

La principale nuisance liée à la phase travaux est le dérangement d'espèces faunistiques protégées et la destruction d'habitats, qui fera l'objet de l'**arrêté préfectoral** devant être publié en mars 2018 (n°31-2017-03 modifié).

Les pollutions et nuisances **en phase exploitation** sont résumées ci-après.

### **3.2.1 Pollution de l'eau et consommation d'eau**

Le futur site LATECOERE sera alimenté en eau par le réseau de distribution de la zone industrielle. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel.

La consommation d'eau potable sera de l'ordre **5 000 m<sup>3</sup>/an** notamment en raison d'un usage pour le traitement de surface. Cependant, Latécoère veillera à respecter les prescriptions réglementaires en matière de consommation d'eau.

Le site disposera d'un réseau eau incendie, alimenté une réserve d'eau incendie de 740 m<sup>3</sup> pouvant alimenter 6 poteaux incendie pendant 2h et 4 RIA simultanément pendant 20 min.

Les seuls rejets liquides issus de l'installation seront les eaux pluviales. Ces eaux pluviales du site seront envoyées vers deux bassins de rétention : l'un recueillant les eaux pluviales issues des toitures, l'autre les eaux pluviales issues des voiries et du parking, avec séparateur d'hydrocarbures.

Le milieu récepteur final des effluents générés par LATECOERE (eaux pluviales) est la *Sausse*.

En cas de sinistre, des eaux d'extinction incendie peuvent être générées. Ces eaux seront collectées dans le réseau d'eaux pluviales et envoyées vers le bassin de rétention recueillant les eaux issues des voiries et du parking. Des obturateurs sont mis en place sur le réseau afin de les confiner.

### **3.2.2 Pollution de l'air**

Dans le cadre du projet, une évaluation quantitative des risques sanitaires a été réalisée. Après étude des installations, les polluants traceurs retenus, pour chaque famille de polluants, ont été les suivants :

- ✓ Polluants atmosphériques :
  - Dioxyde de soufre,
  - Oxydes d'azote.
- ✓ Composé acide :
  - Acide fluorhydrique.
- ✓ COV :
  - Diisocyanate d'hexaméthylène,
  - Xylène,
  - Ethylbenzène.
- ✓ Métaux lourds :
  - Chrome VI.
- ✓ Composé alcalin :
  - Ammoniac.

L'évaluation quantitative des risques sanitaires réalisée montre que les niveaux d'exposition obtenus pour les polluants sont inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

**Les effets de l'installation sur la qualité de l'air seront peu significatifs.**

### **3.2.3 Pollution des sols, du sous-sol et des eaux souterraines**

En fonctionnement normal, les installations du site LATECOERE ne sont à l'origine d'aucun rejet dans les sols, sous-sols et eaux souterraines.

Des produits dangereux pour l'environnement seront stockés sur le site. Cependant, leur stockage et leur utilisation se feront sur des zones imperméabilisées. En cas d'épanchement accidentel, aucune pollution n'est attendue.

**Les effets de l'installation sur les sols, sous-sols et eaux souterraines seront peu significatifs.**

### 3.2.4 Nuisances sonores et vibrations

Des mesures acoustiques ont été réalisées en décembre 2016 à proximité de l'habitation voisine du site. Les niveaux sonores actuels sont conformes aux valeurs réglementaires.

Latécoère a intégré la dimension acoustique dans la conception de son projet : étude acoustique de ses installations de Périole, orientation sur les choix des matériaux de construction, protection acoustique d'équipement.

De plus, le fonctionnement du site ne sera pas à l'origine de bruit à tonalité marquée.

**Les installations projetées ne seront pas à l'origine de nuisances sonores ou vibratoires significatives.**

### 3.2.5 Trafic

Le trafic généré par le fonctionnement du site (entrées/sorties) est exclusivement routier. L'accès au site se fera par les voiries publiques.

Le trafic relatif aux activités de LATECOERE après projet a été estimé au maximum à environ 200 véhicules légers, 12 fourgonnettes/camionnettes, et 13 camions par jour, ce qui équivaut à une augmentation de trafic de 0,5% au trafic moyen journalier de l'A68.

**Les installations projetées ne seront pas à l'origine d'une augmentation significative du trafic.**

### 3.2.6 Volume et caractère polluant des déchets

Latécoère produira des déchets dangereux liés à son activité. Ces déchets seront principalement issus des bains du traitement de surface (incluant le ressuage). Ces eaux sont concentrées grâce au process de traitement de l'eau avec un évaporateur. Ces « eaux concentrées » seront stockées dans des cuves avant enlèvement par une société habilitée et destruction dans une filière agréée.

LATECOERE produira également des déchets de types métalliques (chutes de découpe des tôles) et d'autres types de déchets dangereux (chiffons souillés, huiles usagées, etc...) directement évacués vers les filières appropriées.

Les quantités estimées pour chaque type de déchets sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Type	Type de déchets	Quantité annuelle (t)
Déchets Non Dangereux (DND)	DIB, Déchets ménagers	2
	Papier cartons + papier en mélange	15
	Bois	75
	<b>TOTAL DND</b>	<b>92</b>
Déchets Dangereux (DD) solides	Chiffons et emballages souillés, aérosols	15
Déchets Dangereux (DD) liquides	Eaux concentrées-du traitement de surface	350
	Déchets des cabines de peintures, micro-assemblage, maintenance, atelier machine-outil, séparateurs d'hydrocarbures	30
	<b>TOTAL DD</b>	<b>395</b>

Type	Type de déchets	Quantité annuelle (t)
Déchets Spéciaux (DS)	DEEE	1
	Piles et batteries	0,001
	<b>TOTAL DS</b>	<b>1,001</b>
Déchets métalliques souillés	Aluminium	900
	Ferraille	100
	<b>TOTAL déchets métalliques souillés</b>	<b>1000</b>

Tableau 5 : Estimation des quantités de déchets générées par les activités de LATECOERE

La quantité totale de déchets générés par les activités sera donc 1488 tonnes par an.

### 3.3 ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS TEMPORAIRES DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Il n'y a pas de risque significatif majeur des travaux sur la population et la santé humaine, la flore, les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat et/ou les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage.

La phase de chantier engendrera un déplacement de certaines espèces faunistiques ainsi que la destruction d'habitats. Toutefois, elles sont susceptibles de recoloniser l'aire d'étude en phase d'exploitation. Par ailleurs, des espaces boisés situés à proximité et non impactés par les travaux sont susceptibles d'offrir un abri à certaines espèces.

Aussi, un dossier de demande de dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de porter atteinte à leur milieux particuliers a été déposé en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement. Ce dossier a donné lieu à l'arrêté préfectoral publié le 13 mars 2017. Ce dossier initial portait sur l'emprise du projet phase 1 et du projet en phase 2. Un dossier modificatif a été déposé en mars 2018 afin de tenir compte des modifications apportées lors de la phase 1.

Afin de limiter l'impact des travaux sur la biodiversité, de nombreuses mesures de protection ont été mises en place par LATECOERE et par le maître d'œuvre en collaboration avec des écologues. LATECOERE mettra en œuvre tous les moyens techniquement possibles pour limiter les inconvénients et les nuisances liés aux phases de travaux (bonne gestion des déchets, trafic routier réalisé en journée, surveillance du chantier, engins et camions conformes aux normes acoustiques, etc.).

Une mesure de compensation très importante **consiste en la mise en place d'un plan de gestion sur un site à LAUNAGUET en vue d'améliorer la qualité des habitats des espèces affectées par le présent projet et la fonctionnalité écologique du terrain.**

La phase chantier présente des effets significatifs sur la faune protégée du site. Compte tenu des mesures prises par LATECOERE et notamment de la compensation prévue sur le site de Launaguet **les impacts résiduels sont mineurs.**

### 3.4 A ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

#### 3.4.1 Analyse des effets sur la population et la santé humaine

Les principaux rejets atmosphériques du site pouvant entraîner des effets sur la population seront :

α Des rejets issus de l'atelier de petit assemblage,

- α Des rejets issus des ateliers de protection de surface,
- α Des rejets issus des ateliers d'usinage et de tôlerie.

Ces rejets ont été étudiés dans l'évaluation quantitative des risques sanitaire liée au projet (**annexe C6**).

**Les niveaux d'exposition obtenus pour les polluants sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine. De plus, l'exposition simultanée à tous ces polluants n'engendre pas de risque sanitaire.**

**Aucun effet sur la santé vis-à-vis de l'exposition par inhalation aux rejets atmosphériques du site LATECOÈRE n'est donc attendu.**

Par ailleurs, **les installations projetées ne seront pas à l'origine de nuisances sonores ou vibratoires supplémentaires significatives.**

Les horaires de fonctionnement du site, la conception des dispositifs d'éclairage mis en œuvre ainsi que la localisation du site en zone d'activité, à proximité immédiate d'une voie de circulation très fréquentée (A68), **permettront de ne pas générer d'effet notable sur la commodité du voisinage.**

Enfin, l'impact sur le trafic de la circulation des véhicules liés à LATECOÈRE est négligeable (0,5 % du trafic moyen journalier de l'A68) en considérant de façon majorante que tous les véhicules empruntent cette route, **aucun impact sur le trafic n'est attendu.**

#### **3.4.2 Analyse des effets sur la biodiversité**

Le site n'est situé dans aucun Parc Naturel, ni dans le périmètre d'une réserve naturelle ou biologique ou sur une zone naturelle du type ZNIEFF ou NATURA 2000. **Aucun impact sur les espaces et sites naturels et les continuités écologiques n'est donc retenu.**

**L'exploitation des installations projetées aura un impact globalement faible sur la faune**, les impacts forts sur la faune ont lieu lors de la phase travaux. **Il n'y aura aucun impact négatif sur la flore.**

Toutefois, un impact indirect plus ou moins temporaire de type effarouchement pourrait intervenir sur l'avifaune et les mammifères après la mise en exploitation du site.

#### **3.4.3 Analyse des effets sur les terres, le sol, l'eau et l'air**

En fonctionnement normal, l'installation ne sera à l'origine d'aucun rejet dans les sols ou sous-sols. **Aucun effet sur les sols et les eaux souterraines n'est donc attendu.**

Compte tenu des éléments présentés au paragraphe 3.2.1 ci-avant et du traitement effectué avant rejet (séparateurs à hydrocarbure), les **effets** des eaux pluviales rejetées par le site sur la **qualité des eaux** sont **faibles**.

De même, compte tenu des éléments présentés au paragraphe 3.2.2 ci-avant, les **effets** sur la **qualité de l'air** sont **négligeables**.

#### **3.4.4 Analyse des effets sur les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage**

En l'absence de site ou monument culturel ou archéologique dans l'aire d'étude, aucun impact n'est attendu.

Compte tenu de son emplacement dans une zone d'activité en périphérie urbaine et des mesures paysagères choisies, le site LATECOÈRE s'insérera de façon harmonieuse dans son environnement.

#### **3.4.5 Analyse des effets sur le climat**

Les polluants atmosphériques émis par les installations susceptibles d'avoir un effet sur le changement climatique sont **les composés organiques volatils (COV), les oxydes d'azote (NOx), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et le monoxyde de carbone (CO).**

**Compte tenu des quantités émises par le fonctionnement des installations du site LATECOÈRE, ces polluants n'ont pas d'effet significatif sur le climat.**

De plus, le projet inclut une production d'électricité à partir de l'énergie solaire qui permet d'éviter l'émission de GES et vient compenser le bilan carbone du site.

### **3.4.6 Conclusion**

**Il n'y a pas de risques significatifs de l'exploitation des installations sur la population et la santé humaine, la biodiversité, les terres, les sols, l'eau, l'air et le climat et/ou les biens matériels, le patrimoine culturel et les paysages.**

**Le site projeté ne sera pas source de nuisance significative.**

Tous les moyens techniquement possibles seront mis en œuvre pour limiter les inconvénients et les nuisances liés à l'exploitation des installations.

### **3.5 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DE L'INSTALLATION AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

La consultation du site de la DREAL Occitanie permet de prendre connaissance des avis délivrés par l'Autorité Environnementale (AE) et ainsi d'être informé sur la présence de projets dans le rayon d'affichage (rayon de 3 km autour du site). Une recherche a été effectuée pour les années 2015 à 2018.

**Aucun projet n'a été recensé dans le périmètre d'étude pour les années 2015 à 2018.**

### **3.6 MESURES MISES EN ŒUVRE POUR REDUIRE LES EFFETS DES INSTALLATIONS**

Les mesures mises en œuvre par LATECOÈRE sont détaillées dans le chapitre 8 de la partie C – Etude d'impact. Ces mesures étant très nombreuses, elles sont seulement résumées dans les paragraphes ci-dessous.

#### **3.6.1 Mesures d'évitement ou de réduction en phase projet**

Des mesures d'évitement ou de réduction ont été mises en œuvre par LATECOÈRE dès la phase projet :

- ✓ Adaptation de la période de travaux pour limiter la destruction et/ou le dérangement d'individus ;
- ✓ Prise en compte de la biodiversité du site dans les études paysagères pour recréer des habitats ;
- ✓ Adaptation de la conception des bassins de rétention afin d'éviter la prise au piège d'individus ;
- ✓ Rédaction de contraintes écologiques dans le Dossier de Consultation des Entreprises afin que les entreprises travaillant sur le chantier respectent les mesures mises en place pour éviter ou réduire la destruction et le dérangement des individus ;
- ✓ Réalisation d'un cahier des charges acoustique pour les aménagements afin de maîtriser par la suite les nuisances sonores liées à l'activité.

#### **3.6.2 Mesures d'évitement ou de réduction en phase travaux**

Des mesures d'évitement ou de réduction ont été mises en œuvre par LATECOÈRE lors de la phase travaux (en cours) :

- ✓ Mise en place de mesures préventives, d'interventions ou curatives à respecter lors du chantier (25 mesures au total) ;
- ✓ Mise en place de mesure pour éviter et réduire la destruction d'individus ou d'habitats :
  - Suivi du chantier par un écologue ayant à la fois un rôle de conseiller et de contrôleur du respect des mesures écologiques détaillées dans le Plan de Respect de l'Environnement rédigé par chaque entreprise intervenante ;
  - Recensement et mise en défens des zones à protéger lors des travaux ;
  - Techniques de coupe et de dépose des arbres adaptées pour permettre la fuite des chiroptères ;

- Lutte contre les espèces faunistiques envahissantes (aucun apport de terre extérieure et ensemencement systématique des surfaces avec des espèces locales et non invasives) ;
- Préservation des habitats par enherbement des surfaces mises à nu ;
- Aménagement de gîtes à reptiles ;
- ✓ Mise en place de 10 mesures de protection des sols et des eaux souterraines ;
- ✓ Mise en place de mesures de protection de l'air visant notamment à réduire les envols de poussières ;
- ✓ Mise en place d'un plan de gestion et d'élimination de tous les déchets produits ;
- ✓ Mise en place de mesures générales de maîtrise des nuisances, notamment pour réduire au maximum les nuisances sonores.

### **3.6.3 Mesures d'évitement ou de réduction en phase exploitation**

Des mesures d'évitement ou de réduction seront mises en œuvre par LATECOERE lors de l'exploitation de ses installations :

- ✓ Mise en place d'un plan d'entretien du réseau d'assainissement (bassins, fossés) pour préserver la qualité des cours d'eau et du bois humide à proximité ;
- ✓ Gestion extensive des espaces verts pour préserver les futurs habitats ;
- ✓ Mesures générales de maîtrise des nuisances :
  - Mesures de réduction des déchets et du trafic pour leur évacuation ;
  - Réduction du bruit lié aux installations ;
  - Maîtrise des émissions et des consommations d'énergie et d'eau.
- ✓ Réduction des émissions atmosphériques :
  - Mise en service d'un laveur de gaz ;
  - Réduction des émissions atmosphériques de l'activité peinture (utilisation de peintures hydrodiluable et captation/filtration des émissions provenant des cabines de peinture).
- ✓ Réduction de la consommation d'eau
  - Capotage des bains dont la chauffe génère une évaporation significative ;
  - Recyclage in-situ des eaux du traitement de surfaces.
- ✓ Réduction des rejets liquides en transformant tous les effluents liquides non recyclables en déchets dangereux liquides (zéro rejet liquide issu de l'atelier traitement de surfaces).

### **3.6.4 Mesures de compensations des effets résiduels notables**

Afin de compenser l'impact du projet sur les individus présents sur le site d'implantation et leurs habitats, des mesures compensatoires ont été mises en place par LATECOERE :

- ✓ Mise en place d'un suivi de la recolonisation végétale des terrains mis à nu lors des travaux pendant deux ans avec l'accompagnement d'un écologue ;
- ✓ Recréation d'une mosaïque de milieux favorables aux espèces impactées sur un site de compensation situé à Launaguet, à environ 8 km de la zone d'implantation du projet. Ce site, zone humide avérée, a été fortement impacté par l'implantation d'aménagements sportifs. LATECOERE s'est engagé à y restaurer une mosaïque d'habitats pendant 20 ans pour y favoriser la colonisation à long terme des espèces faunistiques et floristiques caractéristiques de ce type de milieu.  
Un plan de gestion a été élaboré par un organisme compétent et validé par la DREAL Occitanie.
- ✓ Mise en place d'un suivi des actions écologiques engagées par LATECOERE sur 20 ans par des structures compétentes. Les résultats de ce suivi seront transmis à la DREAL Occitanie.
- ✓ Accompagnement de la mairie de Launaguet pour le changement de zonage du site de compensation, lors de son intégration au PLUi-H de Toulouse métropole, pour pérenniser sur le très long terme les actions engagées.

- ✓ Amélioration du fonctionnement hydraulique sur le site d'implantation lors de la création d'ouvrages de rétention (fossés, bassins) permettant de mieux réguler le débit des eaux pluviales sur la parcelle.

### 3.7 CONCLUSION

L'étude d'impact des installations projetées par LATECOERE sur le site de Montredon a permis de caractériser la sensibilité du milieu environnant et l'impact global du projet sur celui-ci.

L'état initial a montré que le milieu susceptible d'être impacté par les installations du site est **peu sensible (à l'exception de la faune et des habitats naturels)**, compte tenu de son implantation en zone industrielle et urbaine.

**La phase travaux** est celle qui porte le plus atteinte à la biodiversité compte tenu de la destruction d'habitats naturels et du déplacement d'espèces protégées. **Toutefois, les actions engagées par LATECOERE ont permis de compenser ces impacts.**

**La phase exploitation** est susceptible de présenter des impacts sur l'environnement en raison des activités de traitement de surface, de travail des métaux et d'application de peinture et solvant.

Les mesures mises en œuvre en phase conception et en phase exploitation permettent de limiter les rejets dans l'environnement.

Les rejets liquides (limités aux eaux pluviales), la gestion des déchets ainsi que les rejets dans l'air sont compatibles avec l'environnement du site et respecteront les valeurs limites à l'émission.

Une évaluation quantitative des risques sanitaires a été menée pour évaluer les risques associés aux rejets dans l'air. Celle-ci conclut malgré des hypothèses majorantes à l'absence de risques.

**En conclusion, les activités et installations du site LATECOERE seront exploitées et surveillées de manière à réduire les émissions et les nuisances et rendre ainsi compatibles ses activités industrielles avec son environnement.**

## 4. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

### 4.1 L'ENVIRONNEMENT COMME MILIEU A PROTEGER

Le site se situe dans la zone d'activité de Montredon et est entouré d'entreprises et d'ERP ayant des activités très variées.

A noter la présence d'un régiment de l'armée au sud-ouest du site.

La population la plus proche est située en mitoyenneté du site, en hauteur par rapport au niveau du sol des futurs bâtiments.

Des terrains non aménagés bordent le site au nord-est. Une grande partie de ces terrains est boisée.

A noter également la proximité avec une voie ferroviaire appartenant à la SNCF ainsi qu'avec l'autoroute A68.

La cartographie ci-après présente une synthèse cartographique de l'environnement du site.

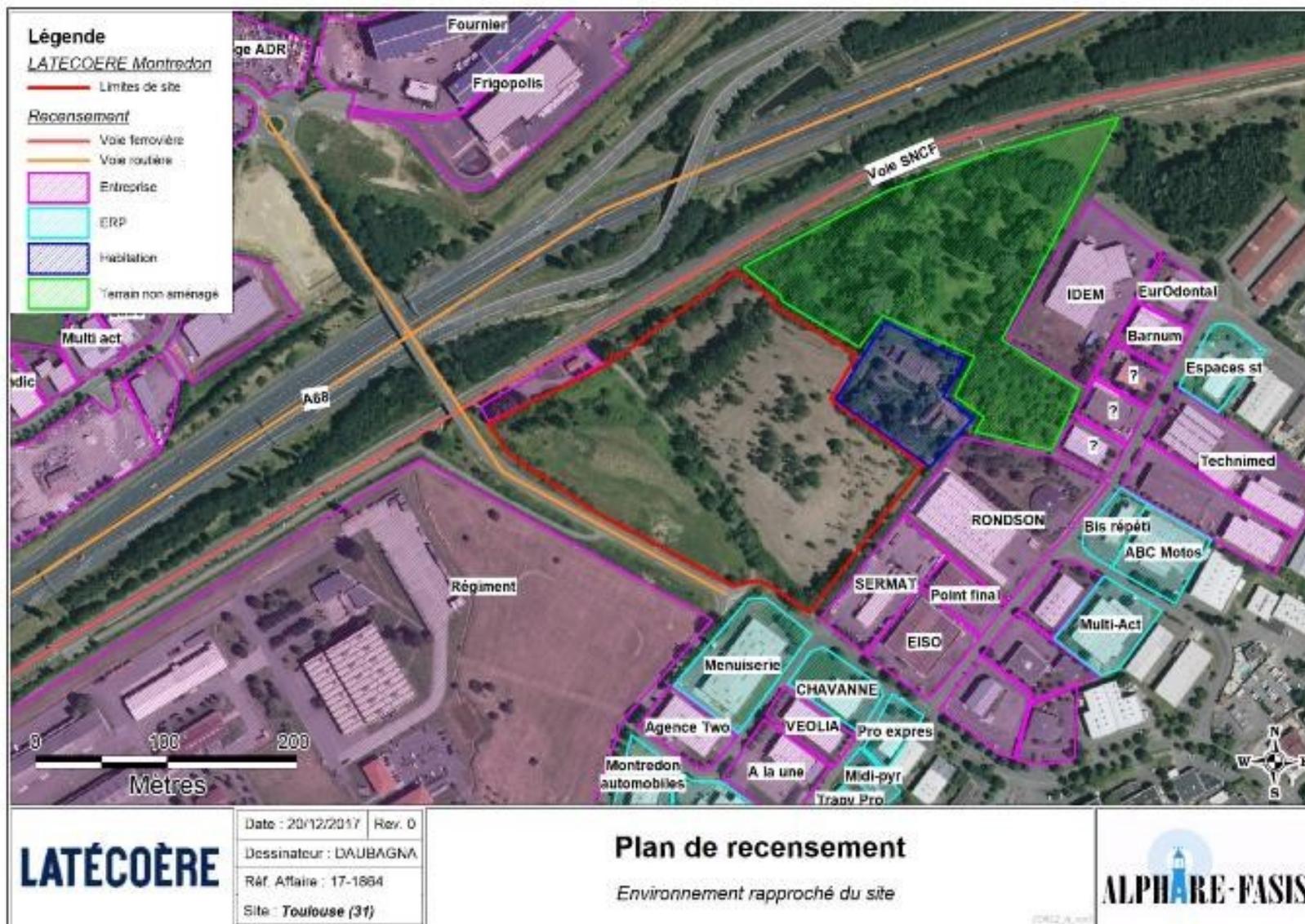


Figure 10: Cartographie de l'environnement immédiat du site

#### 4.2 IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Il s'agit de recenser les installations à l'origine d'un phénomène dangereux qui pourrait générer des effets hors site de manière directe ou indirecte.

**Les activités envisagées par LATECOERE mettront en œuvre de nombreux produits pouvant représenter un danger pour l'environnement et/ou la santé.** L'inventaire de ces produits est confidentiel et est détaillé dans l'**annexe confidentielle n°2**. Le stockage de ces produits est réalisé selon l'étiquetage des produits et la matrice d'incompatibilité des produits chimiques.

Les risques et effets attendus liés aux conditions opératoires sont les suivants :

- ✓ Emission toxique (directe ou lors d'un incendie via les fumées dégagées),
- ✓ Pollution du milieu naturel,
- ✓ Incendie entraînant des effets thermiques,
- ✓ Explosion entraînant des effets de surpression.

Dans la suite de l'étude, un découpage des installations du site selon le mode de fonctionnement de l'usine a été réalisé en différents systèmes. Ces derniers sont définis comme des entités présentant une logique en termes de flux de produits, de nature d'activités, de conditions opératoires ou de localisation sur le site.

Ce découpage, ainsi que les potentiels de danger identifiés par systèmes, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Système	Phase / Sous-système		Phénomènes dangereux retenus	N° scénario dans l'EDD	Ei <sup>1</sup> dans l'analyse de risques
Système 1 : Chaîne de traitement de surfaces et de traitement des effluents gazeux	1	Livraison, préparation des bains	Emission d'un nuage toxique par réaction incompatible - inclus dans le scénario 1	/	1
	2	Stockage des produits chimiques	Emission d'un nuage toxique par réaction incompatible - inclus dans le scénario 1	/	4
	3	Procédés chimique/électrolytique/ressuage	<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une réaction incompatible</b>	<b>1</b>	1, 4, 5, 8
			<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une décomposition thermique d'un bain</b>	<b>2</b>	5, 8
			<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une surchauffe</b>	<b>3a</b>	5, 8
			<b>Incendie généralisé du bâtiment avec effets thermiques</b>	<b>4</b>	5
			<b>Dispersion de fumées toxiques consécutive à l'incendie généralisé du bâtiment</b>	<b>5</b>	5
			<b>Emission d'un nuage toxique par évaporation suite à une perte de</b>	<b>3c</b>	6, 8

<sup>1</sup> Ei = Evénement initiateur

Système	Phase / Sous-système		Phénomènes dangereux retenus	N° scénario dans l'EDD	Ei <sup>1</sup> dans l'analyse de risques
			<b>confinement</b>		
	4	Traitement des rejets gazeux	<b>Emission de vapeurs toxiques par évaporation au sein de l'atelier suite à un défaut d'aspiration</b>	<b>3b</b>	8
			Emission de vapeurs toxiques avec rejet par la cheminée du laveur suite à un défaut de traitement – inclus dans le scénario 3c	/	8
Système 2 : Zone traitement des effluents liquides	1	Transfert depuis les bains vers les stockages	Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement – inclus dans le scénario 3c	/	9, 10
	2	Stockages de l'atelier de traitement des effluents	Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement au sein de la rétention – inclus dans le scénario 3c	/	13
	3	Expédition par camion-citerne vers filière déchets	<b>Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement sur l'aire de dépotage</b>	<b>3d</b>	14, 15, 16
	4	Traitement des effluents liquides	Incendie des équipements et décomposition thermique des produits – inclus dans les scénarios 4 et 5	/	19
Système 3 : Zone peinture	1	Stockage peinture	/	/	/
	2	Préparation	/	/	/

Système	Phase / Sous-système		Phénomènes dangereux retenus	N° scénario dans l'EDD	Ei <sup>1</sup> dans l'analyse de risques
	3	Application liquide/solide	/	/	/
	4	Désolvatation, séchage, cuisson	/	/	/
Système 4 : Activités de travail des métaux	1	Usinage (usinage, ébavurage, ponçage, ajustage, affutage, perçage) dont local huile de coupe	/	/	/
	2	Tôlerie (formage, traitement thermique, détournage, ébavurage, pliage)	/	/	/
	3	Petit Assemblage	/	/	/
	4	Stockage de produits chimiques	/	/	/
Système 5 : Installations annexes	1	Chaudière et réseau de distribution de gaz naturel	<b>Rupture de canalisation avec inflammation immédiate (jet enflammé) ou retardée (explosion de nuage)</b>	<b>6a 6b</b>	38
	2	Groupes froids	/	/	/
	3	Zone de stockage déchets	<b>Incendie des stockages de combustibles</b>	<b>7</b>	41
	4	Zone de stockage et d'utilisation des bonbonnes (acétylène, oxygène, argon)	/	/	/
	5	Laboratoire	/	/	/
	6	Panneaux photovoltaïques	/	/	/
	7	Stockage annexe d'huile (soute à huile)	/	/	/

Système	Phase / Sous-système		Phénomènes dangereux retenus	N° scénario dans l'EDD	Ei <sup>1</sup> dans l'analyse de risques
	8	Zone de charge des batteries	/	/	/
	9	Compresseurs d'air	/	/	/
	10	Transformateur électrique	/	/	/

Tableau 6 : Synthèse des phénomènes dangereux retenus

Le système 6, étudié dans l'analyse de risques, n'est pas repris ici car il concerne les pertes d'utilités. Les conséquences de ces pertes ont été identifiées dans les autres systèmes.

La perte d'utilité a été traitée dans le système 1 au niveau du traitement des rejets gazeux (Ei n°8 et 50 de l'analyse de risques). Cela peut conduire aux scénarios 1, 2, 3a, 3b et 3c.

### 4.3 ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES ET ETUDE DETAILLEE DES RISQUES

L'analyse préliminaire des risques permet d'identifier les scénarios accidentels susceptibles de générer des effets à l'extérieur du site. En cas d'effets hors site avérés, ces scénarios sont ensuite étudiés de manière détaillée en termes de probabilité d'occurrence et de gravité selon le degré d'atteinte de l'environnement (infrastructures, entreprises, etc.).

L'analyse préliminaire des risques est basée sur une étude préalable de l'accidentologie sur des installations similaires et des dangers présentés par le produit mis en œuvre sur le site. Elle a été menée par un groupe de travail composé de personnes de compétences variées.

**L'environnement du site en tant qu'agresseur potentiel des installations LATECOÈRE** est peu sensible. Du fait de leur éloignement, les activités industrielles les plus proches ne présentent pas de risque particulier. Aucun effet domino n'est donc retenu depuis l'environnement du site, environnement naturel et industriel.

**L'accidentologie des activités similaires** a montré que les principaux risques liés à l'activité de traitement de surface sont :

α Le rejet de substances dangereuses, avec pour origine :

- ⇒ Des erreurs de manipulation,
- ⇒ Des erreurs dans la recharge d'un bain,
- ⇒ Des fuites ou des débordements des cuves,
- ⇒ Des avaries sur les vannes,
- ⇒ L'utilisation de récipient ou conteneur inadapté au produit contenu.

α L'incendie, avec pour origine :

- ⇒ Des courts-circuits ou des surchauffes sur les équipements des cuves,
- ⇒ La surchauffe de bains en contact prolongé avec des métaux incompatibles dans le cas de bains nitriques.

Les conséquences attendues de ces événements sont des effets toxiques dans le cas d'émissions gazeuses, des pollutions des eaux superficielles ou souterraines et la pollution des sols, par perte de confinement des stockages/cuves ou des eaux d'extinction incendie.

D'autres phénomènes dangereux, liés notamment à l'activité de peinture, au travail mécanique des métaux et aux stockages de gaz sous pressions (en bonbonne ou en réservoir) sont à redouter :

α L'incendie, avec pour origine :

- ⇒ Un départ de feu sur un équipement, principalement sur des filtres,
- ⇒ Un dysfonctionnement électrique,
- ⇒ Etincelles provoquant l'inflammation de copeaux métalliques ou de poussières.

α L'explosion :

- ⇒ Soit de poudres (peinture ou métallique) en suspension, à cause d'une mauvaise ventilation,
- ⇒ Soit en conséquence à un incendie non maîtrisé se propageant.

**L'analyse des risques liés à l'exploitation des installations de LATECOÈRE** a permis d'identifier les événements initiateurs susceptibles d'être à l'origine de la libération des potentiels de dangers en tenant compte des effets domino et de vérifier qu'il y avait suffisamment de mesures de sécurité pour limiter au maximum soit les conséquences d'un accident, soit sa probabilité.

La maîtrise des risques repose notamment sur les mesures ci-dessous :

- α la limitation des quantités de produits dangereux stockées au sein du bâtiment,
- α la mise en place des mesures de prévention des sources d'ignition,
- α la mise en place de rétentions dédiées permettant d'éviter tout contact entre produits incompatibles,
- α la délimitation des zones à risques par des parois coupe-feu 2 heures permettant de confiner les effets d'un éventuel incendie au sein de ces zones et de protéger les installations voisines,
- α l'exploitation des installations en conformité avec la réglementation et les règles de l'art,
- α les débits de ventilation très élevés permettant d'exclure tout risque d'explosion de poussières ou de vapeurs inflammables dans les cabines de l'activité peinture,
- α la présence d'équipements dédiés à la sécurité sur l'ensemble des bains de traitement de surface (détection de niveau très bas avec alarme et coupure électrique, sondes de température en redondance, protections électriques des redresseurs,...)
- α la présence d'équipements de sécurité sur le réseau gaz (soupape de sécurité, vannes d'arrêt, boutons d'arrêt d'urgence, détecteur incendie dans la chaufferie, détecteurs de perte de flamme au niveau des brûleurs, ...),
- α la présence d'un laveur de gaz permettant de traiter les émissions atmosphériques en provenance de l'ensemble des bains,
- α les moyens d'extinction incendie (extincteurs, RIA, poteaux incendie, réserve d'eau, dispositifs de désenfumage, ...),
- α l'absence de stockage de combustibles à proximité des équipements process.

A l'issue de l'analyse des risques, les scénarios retenus comme pouvant être à l'origine d'un accident (avec effet à l'extérieur du site) sont présentés dans le tableau ci-après. Ces scénarios ont été modélisés afin de déterminer leur positionnement dans la grille de hiérarchisation des risques figurant dans la circulaire du 10 mai 2010 (grille réglementaire).

Système	Phase / Sous-système	Phénomènes dangereux retenus	N° scénario
Système 1 : Chaîne de traitement de surfaces et de traitement des effluents gazeux	Livraison, préparation des bains	Emission d'un nuage toxique par réaction incompatible - inclus dans le scénario 1	/
	Stockage des produits chimiques	Emission d'un nuage toxique par réaction incompatible - inclus dans le scénario 1	/
	Procédés chimique/électrolytique/ressuage	<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une réaction incompatible</b>	<b>1</b>
		<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une décomposition thermique d'un bain</b>	<b>2</b>
		<b>Emission de vapeurs toxiques consécutive à une surchauffe</b>	<b>3a</b>
		<b>Incendie généralisé du bâtiment avec effets thermiques</b>	<b>4</b>
		<b>Dispersion de fumées toxiques consécutive à l'incendie généralisé du bâtiment</b>	<b>5</b>
		<b>Emission d'un nuage toxique par évaporation suite à une perte de confinement</b>	<b>3c</b>
	Traitement des rejets gazeux	<b>Emission de vapeurs toxiques par évaporation au sein de l'atelier suite à un défaut d'aspiration</b>	<b>3b</b>
		Emission de vapeurs toxiques avec rejet par la cheminée du laveur suite à un défaut de traitement – inclus dans le scénario 3c	/

Système	Phase / Sous-système	Phénomènes dangereux retenus	N° scénario
Système 2 : Zone traitement des effluents liquides	Transfert depuis les bains vers les stockages	Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement – inclus dans le scénario 3c	/
	Stockages de l'atelier de traitement des effluents	Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement au sein de la rétention – inclus dans le scénario 3c	/
	Expédition par camion-citerne vers filière déchets	<b>Emission de vapeurs toxiques par évaporation suite à une perte de confinement sur l'aire de dépotage</b>	<b>3d</b>
	Traitement des effluents liquides	Incendie des équipements et décomposition thermique des produits – inclus dans les scénarios 4 et 5	/
Système 3 : Zone peinture	Stockage peinture	/	/
	Préparation	/	/
	Application liquide/solide	/	/
	Désolvatation, séchage, cuisson	/	/
Système 4 : Activités de travail des métaux	Usinage (usinage, ébavurage, ponçage, ajustage, affutage, perçage) dont local huile de coupe	/	/
	Tôlerie (formage, traitement thermique, détournage, ébavurage, pliage)	/	/
	Petit Assemblage	/	/
	Stockage de produits chimiques	/	/

Système	Phase / Sous-système	Phénomènes dangereux retenus	N° scénario
Système 5 : Installations annexes	Chaudière et réseau de distribution de gaz naturel	<b>Rupture de canalisation avec inflammation immédiate (jet enflammé) ou retardée (explosion de nuage)</b>	<b>6a</b> <b>6b</b>
	Groupes froids	/	/
	Zone de stockage déchets	<b>Incendie des stockages de combustibles</b>	<b>7</b>
	Zone de stockage et d'utilisation des bonbonnes (acétylène, oxygène, argon)	/	/
	Laboratoire	/	/
	Panneaux photovoltaïques	/	/
	Stockage annexe d'huile (soute à huile)	/	/
	Zone de charge des batteries	/	/
	Compresseurs d'air	/	/
	Transformateur électrique	/	/

**Tableau 7: Liste des phénomènes dangereux modélisés**

#### 4.4 CONCLUSION

La modélisation de ces phénomènes dangereux montre que des effets sont attendus à l'extérieur du site LATECOERE pour un seul scénario. Il s'agit de l'incendie généralisé du bâtiment de protection de surfaces, pour lequel les distances d'effets sont présentées sur la cartographie ci-dessous (empreinte du nuage et enveloppe des effets). A noter que les courbes rouge, verte et bleue correspondent aux distances pour les seuils réglementaires (respectivement seuil des effets létaux significatifs, seuil des effets létaux et seuil des effets irréversibles).

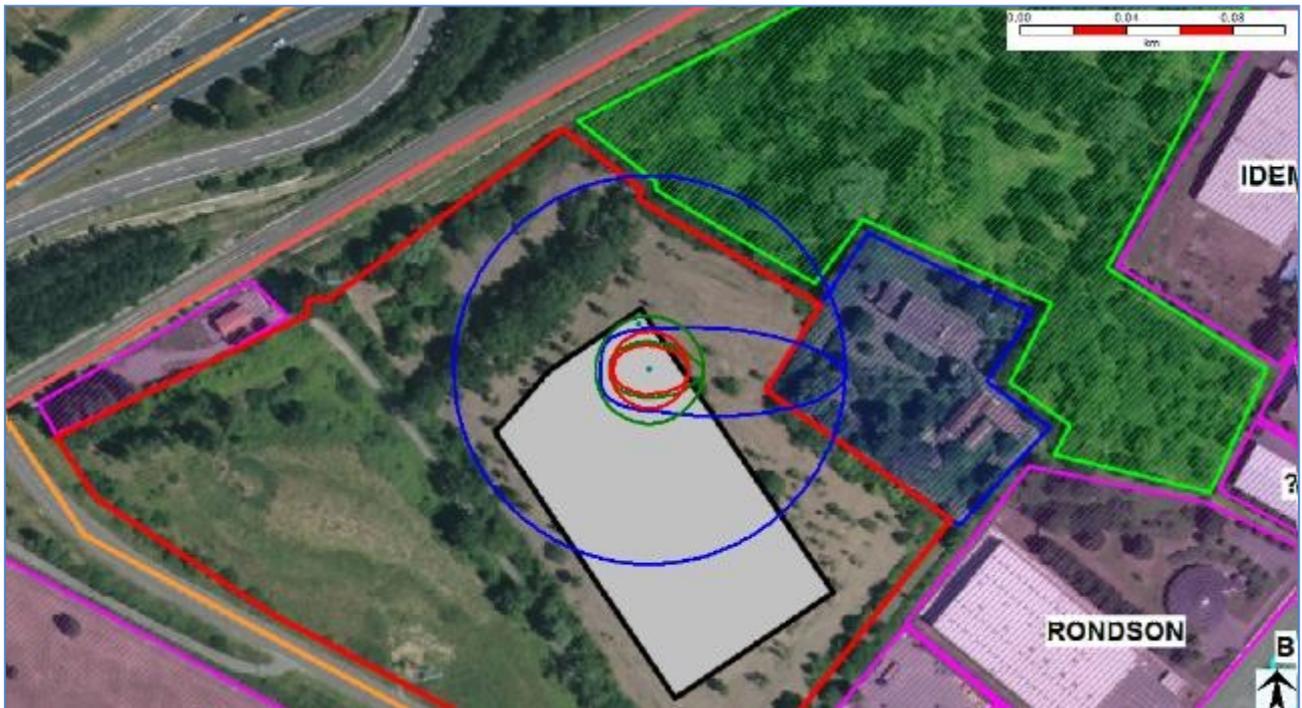


Figure 11 : Cartographie sur vue aérienne des zones d'effets à une hauteur de 11 m (hauteur d'homme sur le terrain de l'habitation par rapport au sol de l'usine)

Cet accident a été positionné dans une grille définissant l'acceptabilité du risque selon des critères réglementaires.

Gravité des conséquences sur les personnes hors site exposées au risque	E	D	C	B	A
	$10^{-5}$	$10^{-4}$	$10^{-3}$	$10^{-2}$	
<b>Désastreux</b> SEL <sub>5%</sub> n > 10 SEL <sub>1%</sub> n > 100 SEI n > 1000					
<b>Catastrophique</b> SEL <sub>5%</sub> n < 10 SEL <sub>1%</sub> 10 < n < 100 SEI 100 < n < 1000					
<b>Important</b> SEL <sub>5%</sub> n <= 1 SEL <sub>1%</sub> 1 < n < 10 SEI 10 < n < 100					
<b>Sérieux</b> SEL <sub>5%</sub> 0 SEL <sub>1%</sub> n <= 1 SEI n < 10		5			
<b>Modéré</b> SEL <sub>5%</sub> 0 SEL <sub>1%</sub> 0 SEI n < 1 <sub>éq</sub>					

Figure 12 : Positionnement dans la grille de hiérarchisation des risques

A noter que compte tenu de la présence d'effets hors site, des **mesures de maîtrise de l'urbanisation** sont à prendre en compte. Elles sont issues de la circulaire du 04 mai 2007 relatif au porter à la connaissance « risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées et rappelées ci-dessous :

« (i) Pour les phénomènes dangereux dont la probabilité est A, B, C ou D, il convient de formuler les préconisations suivantes :

[...]

- dans les zones exposées à des effets irréversibles, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre ;

[...]. »



24 avenue Georges Brassens - 31700 Blagnac  
+ 33 (0) 5 34 36 88 22  
[info@alphare-fasis.fr](mailto:info@alphare-fasis.fr) – [www.alphare-fasis.fr](http://www.alphare-fasis.fr)